



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

**Arrêté municipal N° HC-2022-09
A compter du 14 mars 2022
Pour une durée de 180 jours
Arrêté de circulation temporaire
Rue de la Fortelle
Dans l'agglomération de Houlbec-Cocherel**

LE MAIRE DE HOULBEC-COCHEREL

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'Entreprise Bouygues E&S- centre d'Evreux, TSA 70011, 69134 DARDILLY cedex

Considérant qu'en raison des travaux pour l'effacement des réseaux BT EP FT, Rue de la Fortelle à Houlbec-Cocherel par l'Entreprise Bouygues E&S- centre d'Evreux, TSA 70011, 69134 DARDILLY cedex, il y a lieu d'interdire la circulation rue de la Fortelle sauf riverains.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du 14 mars 2022, l'interdiction de circuler (sauf riverains) sera mise en pour faciliter les travaux.

ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective des travaux, concrétisée par la levée de la signalisation.

ARTICLE 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise Bouygues E&S- centre d'Evreux, TSA 70011, 69134 DARDILLY cedex

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de **HOULBEC-COCHEREL**.

ARTICLE 6 : Le Maire et le conseil municipal de la commune de HOULBEC-COCHEREL, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon
- Monsieur le président de SNA (Seine Normandie Agglomération de Douains) transport scolaire
- Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Evreux
- Syndicat de Voirie de Saint-Colombes près de Vernon
- Département de L'Eure en Normandie Unité Territoriale Est, Rue Romain Rolland 27950 Saint-Marcel
- L'entreprise Bouygues E&S- centre d'Evreux, TSA 70011, 69134 DARDILLY cedex

Houlbec-Cocherel, 28 février 2022

Le Maire,
Moïse Caron

Moïse Caron
Pa adjoint
